

# INFORMATIONS 2021

## La collecte

- Vos bacs ou sacs doivent être sortis la veille au soir.
- Tous les jours fériés sont collectés, sauf le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre qui sont reportés (*planning de collecte au dos*).
- La dotation d'équipements conformes à la collecte se fait auprès de notre service.
- Tout dépôt sauvage est passible d'une contravention. Le Maire, au titre de son pouvoir de police, est en capacité de déposer plainte.

## La facturation

- Aucune augmentation de la Redevance Incitative pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.
- Nouveauté : votre facturation sera maintenant réalisée au trimestre.
- Pour le règlement de vos factures, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique à l'échéance en vous rapprochant de notre service. C'est un moyen de paiement gratuit, sûr, transparent et souple.
- Il est désormais possible de régler vos dotations supplémentaires en sacs rouges (ordures ménagères) par carte bancaire.

## La collecte en chiffres

### Tri sélectif

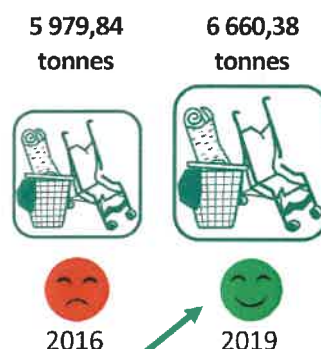
porte à porte + point d'apport volontaire verre



### Ordures ménagères



### Apport en déchetteries



\*poids par habitant

**Trions mieux, trions ensemble, trions plus !  
Merci à tous de relever ce défi !**

## HORAIRE des DÉCHETTERIES

Déchetterie du Champ Ravier à ÉTAULES  
du lundi au samedi

Déchetterie de MONTILLOT  
lundi, mercredi et samedi

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 toute l'année

Les déchetteries sont fermées le dimanche et les jours fériés